

**TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES**

**FONDS NATIONAUX**  
**AESI-Lg 2024**  
**Programme d'échanges des futurs enseignants en langues germaniques**

### Contribution à l'organisation du projet

Dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilité (OS).

- De 0 à 5 étudiants (IN ou OUT) : forfait de 250 €/Haute Ecole
- Au-delà de 5 étudiants (IN ou OUT) : forfait de 500 €/Haute Ecole

### Mobilité des étudiants

- ❖ **Soutien individuel pour la mobilité physique (Contribution aux frais de séjour)**

- **AESI Mobilités intercommunautaires**

Les mobilités intercommunautaires AESI concernent des mobilités qui ont lieu dans la Communauté flamande et/ou germanophone de courte durée (5 à 30 jours), de moyenne durée (31 à 59 jours) ou de longue durée (60 jours et +).

Seuls les étudiants de deuxième et de troisième bachelier-agrégé, de l'enseignement secondaire inférieur, de la sous-section langues germaniques sont concernés par le programme AESI.

Pour les étudiants qui font la navette, le taux appliqué est de **50€/semaine pour les étudiants non-AMO et 75€/semaine pour les étudiants AMO. Dans ce cas, une semaine correspond aux 5 jours d'activité.**

Pour les étudiants qui logent sur place, le taux appliqué est de **100€/semaine**, que la semaine se déroule du lundi au vendredi, ou du dimanche (veille des activités) au samedi (lendemain des activités) ou toute autre période de 7 jours, le taux reste le même. En outre, les **étudiants avec moins d'opportunités** reçoivent un soutien additionnel de **25€/semaine**.

- Exemple de calcul pour les jours supplémentaires en cas de logement sur place pour un étudiant non-AMO (bénéficiant d'un montant total de 100€/semaine):

15 semaines & 3 jours =>  $(15 \times 100) + (100/5) \times 3 = 1560 \text{ €}$

### Taux mobilité des étudiants – AESI 2024

Taux	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Taux AESI mobilités intercommunautaires <b>Navetteurs</b>	50€/semaine	75€/semaine
Taux AESI mobilités intercommunautaires <b>Logement sur place</b>	100 €/semaine	125 €/semaine

## Mobilité du personnel

### ❖ Soutien individuel pour la mobilité physique (Contribution aux frais de séjour)

Si pertinent pour le projet de l'établissement et/ou dans une démarche d'amélioration de la qualité des mobilités d'étudiants, un membre du personnel peut également participer à une activité de mobilité AESI.

La mobilité du personnel doit être financée par le montant reçu pour la contribution à l'organisation du projet (OS). Sa durée doit être de minimum 1 jour et maximum 5 jours.

Le montant du soutien individuel servant à couvrir les coûts directement liés au séjour est calculé en fonction de la durée de celui-ci.

### Taux mobilité du personnel – AESI 2024

Destination	Personnel de la FWB	Personnel invité à enseigner
Fédération Wallonie-Bruxelles	Non applicable	80€/jour
Communautés flamande et germanophone	80€/jour	Non applicable

## Schéma récapitulatif Fonds nationaux Erasmus Belgica et AESI-Lg 2023

